

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

# *PROCES VERBAL*

de la séance du

**LUNDI 25 NOVEMBRE 2019**

à 18 H 30

Salle de réunion de la  
Communauté d'Agglomération d'Épinal

*(4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 25 novembre 2019 à 18 h 30**  
**Salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal**  
**4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY**

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis en salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, 4 rue Louis Meyer à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du dix-neuf novembre deux mil dix-neuf, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Roger ALEMANI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

**Présents** : Mesdames et Messieurs R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, J.L. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, J.C. Moretton, P. Soltys, G. Colin, P. Nardin, P. Hauler, N. Braun, P. Deau, J.C. Cravoisy, P. Larrrière, J. Marot, E. Del Génini, R. Habrant, B. Gille (*arrivée au point n°2/2*), M.C. Serieys.

**Excusés** : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, V. Marcot, P. Raffel (pouvoir à Monsieur G. Colin), F. Drevet, O. Baraban, E. Garion (pouvoir à Monsieur J. Marot), B. Gille (*jusqu'au point n°2/2*).

**Absents** : Messieurs D. Momon, C. Petit.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Madame Pascale DEAU a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

**1 - Convention de mise à disposition de services**

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Ville de Golbey, un avenant n°1 à la convention de mutualisation relatif à la mise à disposition des services techniques de la Ville de Golbey pour la réalisation de prestations d'ingénierie, d'expertise, d'analyse, de contrôle et de suivi nécessaire à l'exercice des compétences communautaires sur le territoire golbéen.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2 - Cession de terrain****2/1 - Zone d'Activité Les Bouleaux à Les Voivres**

2/1-1 - Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain au profit de la Société CORBA pour une surface d'environ 5.966 m<sup>2</sup> à provenir des parcelles cadastrées ZK 12 et ZK 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2/1-2 - Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain au profit de la SCI CAMBIUM (Société IN BÔ) pour une surface d'environ 3.027 m<sup>2</sup> à provenir des parcelles cadastrées ZK 12 et ZK 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2/2 - Zone de l'Hermitage à Charmes**

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain au profit de la Société SASU HOLDING BRUNNER pour une surface d'environ 4.500 m<sup>2</sup> à provenir des parcelles cadastrées AO 964, AO 462 et AO 947 pour un montant de 25 € HT par m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3 - Cession de bâtiments**

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un ensemble immobilier à provenir de la parcelle cadastrée AL 217, d'une superficie d'environ 6.929 m<sup>2</sup> sis 6, rue d'Epinal à Chavelot, au profit de la SCI FIMAC pour un montant de 900.000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4 - Zone d'Activité du Saut-le-Cerf à Epinal**

Le Bureau Communautaire a approuvé le bilan de clôture de l'extension de la Zone d'Activité du Saut-le-Cerf à Epinal transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole de clôture correspondant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5 - Ecoparc à Chavelot**

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de l'opération d'aménagement Ecoparc à Chavelot transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6 - Zone d'activités Epinal-Nomexy**

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de la zone d'activités Epinal-Nomexy transmis par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain arrêté au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7 - Conservatoire Gautier-d'Epinal - Centre Social du Plateau de la Vierge à Epinal**

Le Bureau Communautaire a approuvé avec le Centre Social du Plateau de la Vierge à Epinal, la convention de partenariat pour le maintien des activités de sensibilisation à la musique dispensées par le Conservatoire Gautier-d'Epinal à destination des enfants et adolescents de ce quartier.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**8 - Conservatoire Gautier-d'Epinal - Enseignement du théâtre**

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention avec l'Université Lorraine relative à l'organisation d'un module théâtre pour les étudiants de Licence 2 de la Faculté de Droit d'Epinal, d'une durée de 30 heures d'enseignement, pour un montant de 1.600 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**9 - Syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon**

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation financière 2019 auprès du Syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon pour un montant de 9.424,15 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**10 - Protection sociale complémentaire**

Le Bureau Communautaire a approuvé l'augmentation de la participation employeur à la garantie prévoyance au profit du personnel de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1er janvier 2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**11 - Modifications du tableau des effectifs**

Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**12/1 - Convention pluriannuel d'objectifs avec La Souris Verte**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention pluriannuel d'objectifs avec la Souris Verte, l'Etat, la Région Grand Est et le Département des Vosges, pour l'accompagnement du projet artistique et culturel de La Souris Verte, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Golbey, le 26 novembre 2019,  
Le Président,



Michel HEINRICH